

PAGES

MANQUANTES

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

10^{ME} ANNÉE. SAMEDI, 19 NOVEMBRE 1892. VOL. XX, No 21.

SOMMAIRE :

I. Vingt-quatrième dimanche après la Pentecôte. — II. Circulaire de Mgr l'Archevêque de Montréal au clergé de son diocèse concernant la « Canada-Revue » et « l'Echo des Deux-Montagnes ». — III. Le travail dans les communautés religieuses. — IV. Vision de Colomb. — V. Traditions catholiques à Londres. — VI. Les Frères de la Charité, l'Ecole de Réforme de Montréal, (à suivre). — VII. Le moyen de vaincre. — VIII. Chronique.

VINGT-QUATRIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

« Malheur aux femmes qui seront grosses en ce temps. »

I. Les femmes dont parle l'Évangile représentent, selon saint Augustin, un très grand nombre d'âmes qui sont remplies de bons désirs, de pieuses pensées et de grands projets ; mais qui n'en viennent jamais à l'exécution. Leur langage est plein d'ampleur ; elles promettent beaucoup et aspirent à une haute perfection ; mais elles se découragent devant les sacrifices. C'est à ces âmes présomptueuses que Jésus-Christ dit : Malheur ! Car aucune grâce ne leur a manqué ; ce sont elles qui ont manqué à la grâce. Elles se trouveront surprises et les mains vides au dernier jour. Alors, à la vue de leurs compagnes couronnées de gloire, elles s'écriront : « Insensées que nous étions ! Celles que nous regardions comme au-dessous de nous sont maintenant élevées parmi les bienheureux ; tandis que nous, couvertes de confusion, nous voici effacées du livre de vie. »

II. Un des grands avantages des âmes appelées à l'état religieux, c'est d'échapper aux entraves du monde. Leurs engage-

ments sacrés forment une barrière qui les sauvegarde ; et affranchies des liens terrestres, elles sont toujours prêtes à suivre l'Agneau partout où il va. Ces âmes possèdent la meilleure part ; elles ne s'agitent point dans une activité stérile, puisqu'elles concourent les unes avec les autres aux mêmes travaux. Elles vivent d'amour et d'obéissance ; et leur affaire unique, c'est de plaire à Dieu.

Pour se perdre en communauté, il faut le vouloir positivement ; car la voie de la sanctification est tracée par la règle, et il suffit de la suivre avec fidélité pour s'élever de degré en degré jusqu'à la céleste perfection.

CIRCULAIRE de Mgr L'ARCHEVEQUE de MONTREAL
AU CLERGE DE SON DIOCESE

Concernant la "Canada-Revue" et "l'Echo des Deux Montagnes"

Archevêché de Montréal, 11 novembre 1892.

Mes Chers Collaborateurs,

Dans la Lettre Pastorale, en date du 29 septembre dernier, les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, se sont élevés avec force contre certains journaux et feuilles périodiques coupables d'injures graves envers la religion, la discipline de l'Eglise et ses ministres.

Nous espérons qu'un avertissement aussi solennel suffirait pour faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en étaient écartés dans leurs écrits, sans qu'il fût nécessaire de recourir aux censures.

Malheureusement on a répondu à cette leçon pleine de charité, par le mépris, le refus d'obéir, de nouvelles insultes, un persiflage impie à l'adresse de l'autorité religieuse et par l'annonce de la publication prochaine d'un roman mis à l'Index.

C'est pourquoi, je me vois aujourd'hui dans la pénible nécessité de sévir, et de prendre des mesures plus efficaces pour protéger le troupeau contre les attaques perfides de ceux qui veulent le disperser et le perdre.

Le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous condamnons donc, en vertu de Notre Autorité deux publications imprimées dans Notre diocèse, savoir : la *Canada Revue* et l'*Echo des Deux-Montagnes*, et Nous défendons, jusqu'à nouvel ordre, à tous les fidèles, sous peine de refus des sacrements, d'imprimer, de mettre ou de conserver en dépôt, de vendre, de distribuer, de lire, de recevoir ou de garder en leur possession ces deux feuilles dangereuses et malsaines, d'y collaborer et de les encourager d'une manière quelconque.

Sera la présente Circulaire lue et publiée au prône des églises paroissiales et autres où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception.

Je demeure bien sincèrement,

Chers Collaborateurs,

Votre tout dévoué en N. S.

† EDOUARD-CHS, Arch. de Montréal.

LE TRAVAIL DANS LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

On reproche quelquefois à nos Communautés Religieuses les ressources qu'elles sont obligées de demander au travail soit de leurs membres, soit des personnes soutenues par elles ; on les accuse même de créer ainsi une concurrence que l'on qualifie de funeste aux intérêts de l'ouvrier ou du commerçant.

Nous avons déjà traité cette question ; mais il nous semble nécessaire d'y revenir encore pour rappeler les vrais principes en cette matière.

Quelle raison peut-on invoquer pour interdire aux communautés religieuses le droit de bénéficier du produit de leur travail ? Ce droit, la loi le reconnaît à toutes les associations. Sous quel prétexte le refuser aux communautés religieuses ?

Le prétexte, on a cru le trouver dans l'exemption de taxes dont bénéficient la plupart de ces établissements de charité. Ils jouissent, prétend-on, de privilèges qui rendent inégales les conditions de la concurrence.

L'objection n'est pas sérieuse. On ne peut raisonnablement établir de comparaison entre les Communautés et les établissements industriels. Le but est essentiellement différent. Les bénéfices réalisés par un commerçant concourent directement — et rien n'est plus légitime — à l'accroissement du bien-être et de la fortune de ce commerçant et de sa famille. Les bénéfices réalisés par les communautés n'ont en réalité d'autre destination que l'accroissement du bien-être des malades, des infirmes, des déshérités confiés à leurs soins.

Bien plus cette exemption de taxes n'est vraiment qu'un acte de justice, et qu'une bien faible compensation des services rendus par ces mêmes communautés.

En effet, à qui incombe, dans toute société, le devoir de soulager les pauvres, les infirmes, les orphelins, les aliénés, les sourds-muets, etc. ? A qui, si ce n'est aux autorités civiles : Corporation, Municipalité ou Etat, quelque soit le nom qu'on leur donne selon la nature même des obligations.

Or, est-ce à ces autorités que nous devons nos hôpitaux, hospices, institutions de bienfaisance ? On peut assurément répondre que pour la presque totalité de ces établissements charitables, l'honneur en revient aux communautés religieuses appelées tantôt par de généreux citoyens à continuer l'œuvre commencée, ou fondant elles-mêmes des maisons destinées au soulagement de telle ou telle infortune.

Que font les autorités civiles pour reconnaître ce concours si pressé des communautés religieuses, se substituant à elles, et remplissant — avec quel dévouement — les obligations dont la société est tenue au nom de l'humanité et de la justice ? Elles exemptent simplement de taxes les établissements charitables, et cette mesure est des plus justes, et en même temps des moins onéreuses : car s'il fallait que les autorités civiles dépensassent les sommes que les communautés — mandataires désintéressées de la charité privée — sont parvenues à réunir, et fissent construire les établissements que ces communautés ont édifiés au moyen de souscriptions volontaires, quel ne serait pas le chiffre d'impôts de toutes natures mis à la charge du pays.

Les autorités civiles ont aussi reconnu que l'exemption même des taxes n'était pas suffisante. Elles ont ajouté, pour certaines institutions, des subventions ; mais subventions et exemptions de taxes sont encore loin de représenter les sacrifices que ces com-

munautés se sont imposées. Voilà des faits que tous les sophismes ne pourront dénaturer. La conséquence est facile à tirer. Les communautés religieuses, pour subvenir aux charges qu'elles doivent acquitter, sont bien forcées de demander au travail des malheureux, des infirmes même, qu'elles logent, nourrissent et vêtissent, des orphelins qu'elles recueillent et instruisent, un complément indispensable de ressources.

Rien de plus juste assurément et la société qui recueille tous les bénéfices de cette charité des communautés est la dernière à pouvoir faire entendre une plainte et à soulever une objection.

Ce travail dans les communautés est, en quelque sorte, obligatoire dans l'intérêt même du personnel de ces maisons d'aliénés, d'orphelins, à l'asile des sourdes-muettes et aux ateliers de l'Ecole de la Réforme. Le produit de ce travail, d'ailleurs beaucoup moins élevé qu'on ne se plaît à le dire, dans un but facile à comprendre, doit être réalisé et cette réalisation est très légitime.

En veut-on un exemple topique ? Parmi les étrangers dont se plaint, au point de vue de la concurrence, le commerce indigène se trouvent les chinois. Ceux-ci viennent sans famille, ne faisant aucune dépense, vivant avec cette économie inexplicable qui est la conséquence de leurs mœurs, amassant des gains dont l'emploi est réservé à leur patrie d'origine.

Le respect de la liberté du travail a fait cependant accepter ces dangereux concurrents : et l'on n'aurait pas le même respect pour le travail des établissements dont tous les membres déversent sur le pays, sous forme de dons charitables, tout ce qu'ils reçoivent sans rien retenir pour eux-mêmes. Car ils n'ont qu'un but : accroître sans cesse le domaine de leur action bienfaisante, permettant à tous de bénéficier non seulement de leur charité, mais des dépenses considérables, qu'entraîne l'exercice même de cette charité.

Est-il nécessaire d'insister davantage ? Non, peut être, pour les lecteurs impartiaux, mais pour les autres, il est bon de signaler ce qui se passe aux Etats-Unis où la charité publique ne laisse aucune œuvre utile sans subvention, distribuée même avec unelargesse dont nous avons peine à nous faire une juste idée. Il est bon encore de citer les agissements des nations européennes, de la France notamment, où la plupart des établissements de bienfaisance sont créés par l'Etat, et où le travail avec ses conséquences est accepté sans protestation ; où les ouvriers des œuvres

de Charité subventionnés, le plus souvent, par les conseils généraux, se soutiennent grâce aux travaux de leurs pensionnaires ; où les écoles correctionnelles pour filles de Ste-Anne d'Auray, de Ste-Odile près Belfort, trouvent des ressources indispensables dans les nombreuses commandes de trousseaux qui leur sont adressées. Et nul ne s'en plaint, car on sait que ces communautés ont absolument besoin du travail pour soutenir leurs œuvres.

Il en est de même en Belgique, en Allemagne, en Hollande, en Suède et dans les établissements catholiques de l'Angleterre.

C'est qu'on comprend en ces pays les droits imprescriptibles de la liberté du travail et qu'on sait les respecter.

VISION DE COLOMB (1)

Deux jours étaient passés : désespérés et mornes,
 Les soldats à Colomb montrant la mer sans bornes,
 Criaient, le glaive en main : ou la terre, ou la mort !
 Mais, tranquille et des cieux écoutant l'harmonie,
 Le héros leur disait, sur la foi du génie :

« Amis, un jour, un jour encor.

« Un jour, ô mes amis ! bientôt naîtra l'aurore :
 A mes derniers regards une autre fois encore
 Laissez voir le soleil : il va luire si beau !
 Demain, j'ai l'avenir, demain je trouve un monde !
 Demain, je ne meurs plus ! De ma gloire féconde
 Un monde sera le berceau.

Le jour à son lever n'éteint point sa lumière ;
 Laissez-moi comme lui parcourir ma carrière.
 Non, je ne puis mourir ; un monde aussi m'attend !
 Ce monde est près de nous, il est là, je le jure
 Par tout ce que je vois, par toute la nature,
 Par mon cœur ému qui le sent.

(1) Cette ode date de 1839 et a pour auteur l'abbé Dubreil, de Toulouse, alors professeur de rhétorique à l'Esquille, devenu plus tard supérieur du séminaire de Saint-Pons, vicaire général de Montpellier, évêque de Vannes et enfin archevêque d'Avignon.

Cette pièce fut couronnée aux Jeux Floraux et se trouve dans le recueil de cette académie. Plusieurs autres succès du même genre valurent au poète le titre de Maître des jeux qui lui fut décerné.

J'en jure par ces cieux, tout pleins de sa présence,
 Par l'hymne universel, par ce concert immense
 Où manque une des voix de la création ;
 J'en jure par le Dieu qui finit son ouvrage
 Et qui n'a devant nous déroulé qu'une page
 Du livre, où fut gravé son nom.

Oui, s'il fit d'autres cieux, il est une autre terre.
 Aurait-il sur la mer avouglé et solitaire
 Vainement allumé d'innombrables flambeaux ?
 Il est des yeux ouverts à ces clartés fécondes :
 Pour abriter ici quelques magiques mondes
 Il fit ces pavillons si beaux.

Monde tant pressenti, qui nous pressens peut-être,
 O toi, dont la beauté commence à m'apparaître
 Dans celle des soleils qui brillent à tes yeux,
 Reçois-nous dans ton sein, laisse-nous sur tes rives
 Oublier nos douleurs, comme d'heureux convives
 A des banquets délicieux !

Pars tel qu'autrefois, quand des rêves de flammes
 Comme une voix du ciel passaient sur mon âme,
 Quand tu me révélais ta bonté vierge encor,
 Quand je voyais au loin se dérouler tes plaines
 Et tes fleuves géants dont les eaux souveraines
 Se jouaient sur un sable d'or.

J'enrichirai tes bords des dons que font éclore
 Et l'Europe et l'Afrique et l'Inde où naît l'aurore :
 Nos peuples avec toi sauront s'entretenir ;
 Et la Religion, cet ange tutélaire
 Qui s'exile des cieux pour consoler la terre,
 Dans son sein viendra nous unir.

Courage, ô mes amis ! cet ange, mon étoile,
 Eclaire mon génie et dirige ma voile ;
 C'est la Religion qui m'a conduit ici ;
 C'est elle qui me pousse à des plages lointaines,
 Et qui vogue avec nous sur ces humides plaines,
 Car elle cherche un monde aussi !

J'errais pensif sur le rivage,
 Et d'un œil d'envie et d'amour,
 Je suivais sur une autre plage,
 A travers un ciel sans nuage,
 Le soleil conduisant le jour.

Je disais : « Source de lumière,
Dont le flot jamais ne tarit,
O roi de la nature entière,
O soleil, qu'une erreur grossière
Endort dans le sein de la nuit,

Que ne puis-je au-delà des ondes
M'élançer pour fuir avec toi,
Et, traversant ces mers profondes,
Apparaître sur d'autres mondes
Que tu connais seul avec moi ! »

Et mon âme triste et plaintive
A mon corps voulait s'arracher ;
Et pour la suivre à l'autre rive,
Vers la lumière fugitive,
Mes pieds semblaient se détacher.

Tout à coup, je vis, ô merveille !
Comme moi répandant des pleurs,
Une femme aux anges pareille,
Dont les accents à mon oreille,
Révélaient de tendres douleurs.

Elle disait : « Comme une mère,
J'ai bercé ce vaste univers ;
Des peuples j'ai brisé les fers
Et je leur devins étrangère !

« J'ai vu pour l'odieux turban
L'Asie abjurer sa croix sainte ;
J'ai vu les Grecs, pâles de crainte,
Tomber aux pieds du musulman.

« Et, sous mon aile près d'éclorre,
Bientôt un barbare vautour
Va dévorer les fruits d'amour
Que mon vieux nid protège encore.

« O toi, qu'ont ravi les concerts
Des cieux livrés à ton génie,
Et qui sus, dans leur harmonie
Découvrir un autre univers ;

« Toi qui sur l'onde solitaire
As, du haut de son char brillant,
Vu le soleil étincelant
Sourire vers une autre terre,

« Quitte ces bords injurieux.
Exilés comme l'hirondelle,
Allons nous abriter comme elle
Sur le rivage aimé des cieus. »

Elle dit. Sur les mers jonchées
Je vis des îles, belles fleurs,
Qui semblaient flotter détachées,
Par l'onde amoureuse arrachées
A des rivages enchanteurs.

J'y vis la terre si fleurie,
Le soleil s'y levait si beau,
Que j'en oubliais la patrie
Et tes chants, ô belle Italie!
Et Gènes mon riant berceau :

Que je regardais si des anges
Paraissaient à mes yeux ravis,
Guidant leurs célestes phalanges,
Car j'ava's, sur ces bords étranges,
Cru voir enfin le paradis.

Ainsi parla Colomb. La mer fut attentive ;
Les nocturnes zéphyrs à la prochaine rive
Portèrent ces accents pleins d'extase et d'amour.
Le farouche Espagnol laissa tomber ses armes,
Et muet à ses pieds, étonné de ses larmes,
Attendit le monde et le jour.

Tel quand les flots grondaient près du cap solitaire,
Platon à ses amis dévoilait le mystère
D'un monde merveilleux égaré sur les mers.
Tel Orphée, implorant le secours du génie,
Aux magiques accords d'une douce harmonie
Calmait les tigres des déserts.

TRADITIONS CATHOLIQUES A LONDRES

L'élection du lord-maire de Londres se fait chaque année le jour de la Saint-Michel. C'est l'une des nombreuses traditions catholiques qui se sont conservées dans ce royaume protestant.

Les traces du passage de l'Eglise se retrouvent partout en Angleterre. Le célèbre jurisconsulte Blackstone dit une parole

remarquable dans son ouvrage *Les lois d'Angleterre*, quand il écrit : *La Constitution Anglaise est basée sur le droit canon*. Cela est si vrai qu'en prenant simplement des faits ça et là, à mesure qu'ils se présentent, nous verrons combien ce mot est justifié, non seulement dans les lois, mais aussi dans les coutumes.

La Cour. — Le couronnement des souverains se célèbre selon l'ancien rite catholique. Le Primat Protestant de Cantorbery officie, entouré des évêques du royaume ; ils portent tous, ainsi que les chanoines de Westminster des chapes de drap d'or ou de soie de diverses couleurs liturgiques. L'huile pour les onctions est consacrée par l'Archevêque qui, lui-même, place la couronne sur la tête du souverain après l'avoir prise sur l'autel. Mais *immédiatement* avant le couronnement, le Primat dit à haute voix : *Peuple, voulez vous ce prince pour votre Roi ?* — Le peuple répond : *Nous le voulons* ; et la couronne est alors placée sur la tête de l'élu. Ceci est important à citer, comme preuve de ce fait historique que la couronne d'Angleterre est à la fois héréditaire et élective ; héréditaire dans certaine famille ; élective en ce qui regarde la personne. Nous comprenons ainsi pourquoi les martyrs de Henri VIII, le cardinal Fisher et Thomas Morus, refusèrent d'accepter la partie du serment qui sanctionnait le divorce, mais se déclarèrent prêts à reconnaître la clause qui, par acte de parlement, aurait fait passer le sceptre aux mains d'Elisabeth, la fille d'Anne Boleyn. Pour la même raison, le Bienheureux Edmond Campian, au pied de la potence, déclara *qu'il priait pour sa reine Elisabeth*.

Le Parlement. — Le Parlement comprend la chambre des Lords et la Chambre des communes : les Evêques, appelés les *pairs spirituels*, siègent parmi les Lords et portent toujours le surplis et l'étole. En dehors du parlement, mais tenant leurs séances pendant la durée de session parlementaire, il y a *les Chambre de convocation du clergé* ; *la Haute Chambre* comprend les Evêques, qui assistent vêtus de robes violettes avec hermine ; *la Chambre inférieure* se compose des *délégués du clergé*. Dans les temps catholiques, les abbés mitrés étaient membres de la Haute Chambre.

Avant l'ouverture des sessions, les communes se rendent à l'église de Sainte-Marguerite de Westminster pour un service religieux qui était jadis la messe du Saint-Esprit. Mais chaque jour avant la séance, le chapelain récite à haute voix une prière à laquelle les députés répondent debout ; elle contient le *Veni Sancte Spiritus*.

Tribunaux. — Le sac de laine est toujours occupé par un ecclésiastique ; Thomas Morus fut le premier chancelier laïque. Le premier devoir du Lord chancelier est encore d'être *le gardien de la conscience du Roi*. Il était, de droit, le président de la cour de l'Équité qui, dans les cas où la lettre de la loi était excessive et impérieuse, décidait selon l'esprit et le bon sens, comme par exemple, les testaments portant des legs absurdes avec des conditions ridicules. Un sou n'avait-il pas légué, en France, une partie de sa fortune à celui qui rirait le premier à son enterrement ? La société a bien le droit de supprimer la lettre et de mettre le sens commun à la place, ou d'interpréter la lettre selon l'esprit de justice.

Les juges ont des jours appelés : *jours de la lettre rouge*. Dans les temps catholiques, ces jours étaient ceux marqués en rouge dans le calendrier du Missel. Les juges, qui sont ordinairement en violet ou en noir, siègent en robe écarlate aux jours de la *lettre rouge*. Leur appariteur est chargé de le leur rappeler ; s'il y manquait, il serait frappé d'une amende de 500 francs. Ces jours sont les fêtes des apôtres, de saint Etienne, la Conversion de saint Paul, l'Annonciation, saint Jean-Baptiste, saint Michel, les Saints-Anges, la Toussaint, la Nativité de la Sainte Vierge. Les tribunaux sont fermés aux jours d'obligation.

Cité de Londres. — La cité, le royaume du lord-maire, a pour armoiries la croix de saint Georges avec cette devise : *Domine, dirige nos*, Seigneur, soyez notre guide. Le lord-maire allait autrefois à la messe en grand gala ; il va aujourd'hui au temple ; mais le lord-maire de cette année se rendra à la messe en voiture à quatre chevaux, avec trompettes et gardes. Quand le lord-maire paraît en public, on porte toujours devant lui l'épée de la cité, envoyée par un Pape. Devant la reine, on porte celle que Léon X avait envoyé au *Défenseur de la Foi*. Le lord-maire donne souvent de grands banquets, même aux princes : le repas commence toujours par le *Benedicite*, dit par le chapelain officiel.

Les commerçants de la cité forment des *corporations* ou *guilds* qui ne sont rien moins que les anciennes confraternités catholiques de compagnonnage. Elles marchent souvent en procession sous leurs antiques bannières richement brodées. Les marchands de poissons ont une bannière blanche avec les clés de saint Pierre en sautoir. Cette société, chaque année, à sa réunion solennelle, buvait à la santé du Pape, le successeur du *Fisherman* ou pé-

cheur, dans une large coupe passée à la ronde, pleine jusqu'au bord, appelée le *Bumper*, mot qui est la corruption de *le Bon Père*. Les Anglais appellent encore un verre rempli pour porter un toast : un *Bumper*.

LES FRÈRES DE LA CHARITÉ

L'École de Réforme de Montréal

(Suite).

L'atelier de ferblanterie est intéressant à visiter avec ses quarante apprentis occupés à fabriquer une variété d'articles dont la liste serait trop longue.

Le travail est effectué par des enfants âgés de 14 à 18 ans : il ne demande pas un grand déploiement de force et l'apprenti est aidé par un certain nombre de machines ingénieuses pour couper, tailler, aplanir ou bosseler le métal malléable dont il se sert. Dans le même atelier se trouvent plusieurs ouvriers n'appartenant pas à la maison et qui mettent la dernière main aux ouvrages des apprentis. Quelques-uns remplissent les fonctions de contre-maitres. On a soin de ne pas localiser l'attention des apprentis à un même travail, ce qui aurait pour conséquence de ne leur apprendre qu'une partie de leur métier ; mais on les emploie successivement à des ouvrages de plus en plus difficiles et dont la variété les initie, au bout de quelque temps, à la connaissance complète de cette branche d'industrie.

* * *

Dans l'atelier des selliers, nous trouvons 38 apprentis âgés de 14 à 17 ans. C'est encore un bon métier, dans lequel un jeune ouvrier peut gagner de forts bons salaires après un apprentissage bien suivi. Cet atelier est parfaitement tenu sous la direction d'un contre maître intelligent qui apporte le plus grand soin à donner à son personnel une instruction professionnelle sérieuse. Un frère l'assiste pour la surveillance. Les apprentis apprennent à faire les nombreuses pièces qui composent un harnais. Il faut, dans cette partie, de l'attention et du goût ; de l'attention pour ne pas perdre la matière première ; du goût pour produire un article fini et d'une vente facile. Il nous a semblé que les apprentis apportaient une certaine émulation dans l'accomplissement de leur tâche.

En tous cas, ils ont à côté d'eux un exemple très frappant des avantages qu'il peuvent tirer de leur travail. L'atelier, qui joint le leur, est occupé par des ouvriers appartenant à une entreprise privée et qui gagnent de hauts salaires : parmi ces ouvriers, plusieurs ont fait leur apprentissage à l'École de Réforme et fournissent ainsi la preuve des hautes conséquences de leur bonne conduite. La leçon est excellente et nous paraît porter ses fruits.

* * *

On exerce encore un certain nombre d'apprentis au métier de carrossier. Les Frères ont loué une partie de leurs ateliers à un grand industriel de Montréal, à la condition qu'il prenne en apprentissage un certain nombre des pensionnaires de l'École de la Réforme. Actuellement, ces ateliers sont divisés en trois parties, la fabrique des caisses de voitures, la forge pour le montage des ressorts, et l'atelier de peinture et de vernissage ; on y compte 22 apprentis dont 13 peintres, 4 forgerons et 5 pensionnaires occupés à faire le corps même de la voiture.

Le nombre des forgerons est forcément limité : il faut, pour manier le marteau, plus de force qu'on en rencontre habituellement chez les jeunes gens placés à l'École. C'est un métier rude, il est vrai, mais qui est bien payé. Il n'en est pas de même des peintres qui se recrutent, comme on le voit, beaucoup plus aisément. En général, on est satisfait du travail de ces apprentis.

(A suivre).

LE MOYEN DE VAINCRE

Pourquoi, dans la lutte que nous soutenons contre les ennemis de notre foi, n'avons-nous pas plus de succès ? Pourquoi sommes-nous faibles en face du mal qui triomphe sous nos yeux ? C'est que nous ne sommes pas assez chrétiens.

Nous portons bien la croix sur nous, nous ne nous y attachons pas. Nous, hommes d'œuvres, qui combattons pour Dieu et pour l'Eglise, nous n'avons pas en nous assez de vraie vie chrétienne pour en répandre autour de nous, dans cette société qui se paganise. Soyons nous-mêmes des chrétiens dans toute l'acception du mot, de vrais disciples de Jésus, en nous inspirant dans toute notre

conduite, des purs enseignements de notre Maître, et notre exemple aura parmi nos frères l'influence la plus large et la plus décisive.

« Il y a quarante ou cinquante ans, dit un orateur éminent, Mgr d'Hulst, avant que les Lacordaire, les Ravignan, les Ozanam eussent terrassé le respect humain, on n'osait pas se dire chrétien ; mais en même temps, on se faisait du christianisme une idée austère, incompatible avec la faiblesse qu'on n'avait pas le courage d'abjurer ! Aujourd'hui, on est tombé d'un excès dans l'autre. Vraiment on ose trop facilement se dire chrétien ! On donne son nom aux associations militantes, aux œuvres les plus ouvertement religieuses, aux entreprises de propagande et de conquête chrétienne, et l'on ne comprend pas que cela oblige à quelque chose et qu'il y a des contrastes dont l'effet surprenant suffit à stériliser nos efforts.

« Les œuvres d'apostolat supposent des ouvriers apostoliques, c'est-à-dire avant tout, de vigoureux chrétiens. D'où vient que nous ne venons pas à bout du mal qui triomphe ? Est-ce que nos armes ne sont pas bonnes ? Nous avons la parole de Dieu et son amour. Est-ce que nous sommes trop peu nombreux, une poignée en face d'une légion ? Cela dépend de la manière de compter. Les vrais apôtres du mal, ceux qui l'organisent et le font prévaloir, ceux-là non plus ne sont pas le grand nombre. Le grand nombre ce sont les neutres. Ils appartiennent à qui les prend. Mais pour les prendre, il ne faut pas être neutres soi-même. C'est une bien petite masse que le froment qui fait lever la pâte ; mais il n'est pas de la même nature que la masse pesante qu'il soulève. Cette comparaison, vous le savez, est tirée de l'Évangile. Eh bien ! chrétiens, hommes d'œuvres, voulez-vous être le ferment de Dieu ? Alors ne ressembliez pas à la pâte inerte. Qu'en vous voyant, on vous distingue ; qu'en vous comparant, il soit impossible de vous confondre avec ceux qui ne disposent pas comme vous des ressources surnaturelles ! Que les indifférents ne puissent plus dire : Voilà des hommes qui prétendent représenter un principe surhumain, et il ne nous montre que des vertus vulgaires ; ils annoncent qu'ils gardent seuls pour la société les principes sauveurs, et qu'en font-ils pour eux-mêmes ? Quelque chose qui ressemble de bien près à nos défaillances.

« Croyez-moi, l'insuffisance de nos vertus est la plus grande faiblesse de nos œuvres. Par vocation chrétienne, par nécessité

providentielle, l'action s'impose à nous, l'apostolat devient comme forcément notre tâche. Voulons-nous être capables de l'exercer ? soyons-en dignes. Voulons-nous donner Dieu au peuple ? portons-le en nous mêmes.»

Un devoir donc s'impose aux catholiques : celui de se montrer ce qu'ils sont à visage découvert, et de tout affronter et souffrir pour conserver l'inestimable trésor de la foi. Il ne peut y avoir aujourd'hui que deux camps nettement tranchés : celui des catholiques résolus à rester unis à tout prix avec les évêques et avec le Pape, et le camp des ennemis qui le combattent. Ceux qui, par lâcheté, craignent de se montrer et aiment à rester entre les deux, vont, suivant la divine parole, grossir les rangs des ennemis.

CHRONIQUE

** Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé F. X. Leclerc, aumônier de l'asile St-Jean de Dieu, vicaire forain du vicariat No 3.

M. l'abbé J. S. Thérberge, curé de Varennes, vicaire forain du vicariat No 13.

M. l'abbé P. Derome, desservant de la mission de St-Edmond.

M. l'abbé Lebel, vicaire à St Vincent de Paul, à Montréal.

M. l'abbé A. Quesnel, vicaire à Ste-Scholastique.

** Monseigneur l'archevêque de Montréal est revenu la semaine dernière de Toronto où Sa Grandeur s'était rendue pour assister aux fêtes célébrées en cette ville, à l'occasion du 50^{me} anniversaire de la fondation du diocèse de ce nom, et du 25^{me} anniversaire de l'élévation de Mgr Walsh à l'épiscopat.

Le diocèse de Toronto a été fondé en 1842 et confié à son origine à Mgr Power, mort en 1847. Jusqu'en 1850 trois administrateurs se succédèrent en attendant la nomination d'un évêque pour le diocèse. Ce furent M. McDonald, Hay et M. Carroll.

En 1850 Mgr Charbonnel fut nommé évêque de Toronto. Il donna sa démission en 1860 et eut pour successeur Mgr Lynch, alors son coadjuteur. Celui-ci mourut en 1888 et fut remplacé par Mgr Walsh, archevêque actuel de ce diocèse.

A ces fêtes jubilaires assistaient, outre Monseigneur l'archevêque de Montréal, Monseigneur l'archevêque d'Ottawa et Monseigneur l'archevêque de Kingston, ainsi que Nos Seigneurs les évêques de Rochester, d'Hamilton, de Détroit, de Peterborough et de London.

La messe pontificale a été célébrée par Monseigneur l'évêque d'Hamilton, et Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Toronto a donné le sermon de circonstance.

****** Sept nouveaux cardinaux seront créés dans le Consistoire de décembre.

Sept autres seront créés dans celui de mars.

Ce dernier chiffre sera probablement augmenté.

****** L'hôtel de la Monnaie de Rome a frappé, à la suite d'une commission reçue du Vatican, les premiers exemplaires d'essai d'une grande médaille commémorative du jubilé épiscopal du Pape.

La face de la médaille représente le Pape Léon XIII qui écrit l'Encyclique sur la question sociale ; sur le revers, on lit une dédicace en latin.

****** Aussitôt après son élection, le P. Martin, le nouveau général des Jésuites, a adressé une lettre au Pape dans laquelle il a exprimé son profond attachement au Saint-Siège.

Le Pape lui a envoyé un bref ratifiant son élection comme général de cet ordre. Il y fait allusion au dernier général qui avait désigné le P. Martin comme son successeur, et exprime sa satisfaction de ce que ce choix a été ratifié par l'ordre tout entier.

Léon XIII dit encore combien il aime cet ordre et combien il sait apprécier les services que les jésuites ont, de tout temps, rendus à l'Eglise, ainsi que leur attachement au siège de saint Pierre.

****** Une dépêche annonce que Marie Soubirous, la sœur de Bernadette qui fut présente à la première apparition, vient de mourir à Lourdes.

****** Les anciens zonaves pontificaux ont eu le 13 courant une assemblée générale à Utrecht (Hollande). Le général de Charette, ainsi qu'un certain nombre de catholiques français, belges, et allemands y assistaient.

****** Dans une des dernières séances du conseil municipal de Paris, un membre de cette assemblée M. Apy a démontré, chiffres en mains, que la ville de Paris dépense depuis la laïcisation des hôpitaux et la suppression des sœurs 809,947 francs, ou \$180.000, de plus que par le passé.

VIN DE MESSE

Fabriqué par les RR. PP. Trappistes d'Oka.

Les RR. PP. Trappistes d'Oka ont déposé chez

M. ALBERT GAUTHIER, 1677, rue Notre-Dame,

leur vin de messe. M. Gauthier en est le seul dépositaire.